



Droit pour un local professionnel

Par **Temarama**, le **21/02/2012** à **11:48**

Bonjour,

Je souhaite ouvrir un cabinet pour y exercer une profession libérale de praticienne en médecine chinoise. Pour cela, je cherche à acheter un appartement

Je voudrais savoir quelles sont les démarches à faire pour avoir le droit d'y exercer ma profession au niveau de la mairie, et des copropriétaires.

Est-ce que les démarches sont différentes si je prends un appartement en rez de chaussée?

Aurais-je le droit, une fois ces démarches faites, de louer cet appartement à un particulier en local d'habitation pendant les périodes où je ne travaillerais pas? Ou est-ce que ce local ne pourra être utilisé qu'à des fins professionnelles?

Je précise que ce local est distinct de ma résidence principale.

Merci de votre réponse